Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID: 005-200067825-20230328-2023 03 28 6-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit mars à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	21/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/04/2023

#### **OBJET:**

#### Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Vote des taux 2023

### Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON, M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Patrick ALLEC, M. Serge AYACHE, M. Christian MULLER, M. Rémi COSTORIER, M. Michel GAY-PARA, M. Claude NEBON, M. Roger GRIMAUD, Mme Mélodie GAILLARD, M. Denis DUGELAY, Mme Monique PARA-AUBERT, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Annie LEDIEU, Mme Claudie JOUBERT, Mme Laurence ALLIX, M. Frédéric LOUCHE, M. Roger DIDIER, Mme Maryvonne GRENIER, M. Olivier PAUCHON, M. Jérôme MAZET, Mme Paskale ROUGON, M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO, M. Daniel GALLAND, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude BOUTRON, Mme Ginette MOSTACHI, M. Pierre PHILIP, Mme Chantal RAPIN, M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, M. Gérald CHENAVIER, M. Hervé COMBE, M. Christian HUBAUD, M. Guy BONNARDEL Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

#### Excusé(es):

M. Rémy ODDOU procuration à Mme Nicole MAGALLON, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Solène FOREST procuration à M. Jean-Louis BROCHIER

#### Absent(s):

M. Bernard LONG, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, Mme Rolande LESBROS, M. Cédryc AUGUSTE, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Maryvonne GRENIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

#### Le rapporteur expose :

Conformément aux dispositions de l'article 1636 B sixies du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire doit fixer les taux d'imposition afin de mettre en recouvrement le produit du montant des impôts qui a été prévu lors du vote du budget primitif 2023.

En 2017, l'assemblée délibérante avait choisi une Intégration Fiscale Progressive (IFP) sur 7 ans, avec un taux de référence maximum de 27,59 %, sachant que les taux des différentes communes étaient à l'origine de :

- La Freissinouse: 26.78 %

- Gap: 28.37 %

Pelleautier: 28.22 %Barcillonnette: 28.65 %Châteauvieux: 23.71 %

Claret: 24.34 %Curbans: 35.42 %Esparron: 23.82 %Fouillouse: 25.09 %Jarjayes: 23.57 %

- Lardier et Valença: 20.39 %

Lettret: 28.35 %
Neffes: 27.19 %
La Saulce: 23.82 %
Sigoyer: 20.06 %
Tallard: 28.13 %
Vitrolles: 19.71 %

La fin de ce lissage intervient donc en 2023, année d'uniformisation du taux de CFE sur l'ensemble de notre territoire à 27.59%.

<u>Décision</u>: Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines réunie le 16 mars 2023 :

Article unique: de maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 27,59 %.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 50

Le Président

Røger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 0 6 AVR. 2023

Affiché ou publié le :

0 6 AVP. 2023